

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014



DELIBERATION N° 1

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 24

Votants : 29

Pour : 29

Contre : /

Abstention : /

L'an deux mil quatorze, le seize décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 9 décembre 2014

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L. DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, P.ACEDO, C.ORDONNES, YA DEL-PRADO, G.MOSCHETTI, A.VALOT, N.DAUGA, JD BONNOME, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, G. ELGART, J. DOS- SANTOS, S. PUYO, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. DAVID, C. MARTIN, P.FAVRAUD, A.MATON

Membres excusés : A.LECHEVALLIER (pouvoir à MA THEBAUD), D.ARMENGAUD (pouvoir à Francis GONZALEZ), MJ ROQUES (pouvoir à I OXOBY PAGNAN), C.DUFOUR (pouvoir à C.ORDONNES), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO)

Secrétaire de séance : G.MOSCHETTI

Monsieur le Maire explique que par délibération en date du 31 mars 2006, le règlement relatif à la mise en place et aux modalités de gestion du Compte Epargne Temps dans la collectivité a été adopté.

Aujourd'hui, les dispositions de ce règlement sont contraires à la réglementation, modifiée par le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010.

Par conséquent, un nouveau projet de règlement conforme à la réglementation en vigueur vous est présenté.

Il a été soumis pour avis au Comité Technique Paritaire en date du 24 novembre 2014.

Une information de l'ensemble du personnel à ce sujet sera faite.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Adopte le nouveau règlement relatif au Compte Epargne Temps ci-après annexé.

Objet :
**Compte Epargne
Temps :**
**approbation du
nouveau
règlement**

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/12/2014

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/12/2014

